



Toulouse
Patrimoine
d'Avenir

Site patrimonial remarquable



Sols N°1

Rénover ses calades

→ Vous habitez en **Site patrimonial remarquable**, dans le **cœur historique de Toulouse**, et vous possédez une calade. Elle se doit d'être conservée car elle **fait partie intégrante du patrimoine architectural de la ville**. Une calade est un traitement extérieur ou intérieur qui met en œuvre des **pierres** ou des **galets**. Ils sont

ensuite **posés de profil** et bien serrés les uns contre les autres, dans un sol souple. Les abords de la calade sont réalisés avec des éléments plus imposants. On peut distinguer plusieurs types de calades par leur qualité décorative.

Que faire pour conserver vos calades ?

1/ Faites-les restaurer

Conservez les matériaux d'origine et le gabarit existant afin de **préserv**er l'**harmonie** de la calade. Les calades anciennes doivent être **conservées et restaurées** suivant les techniques traditionnelles; **leur suppression ou modification est interdite**. La restitution de parties dégradées, cassées, ou manquantes est possible. Cependant elle doit être réalisée dans le **respect du modèle d'origine** et ne pas utiliser une matérialité ou un gabarit nouveau. Maçon caladeur est un réel savoir-faire, il peut évaluer l'état de votre calade. Vous pouvez faire appel à un artisan qualifié, présentant les références «1342 pavage» ou «6312 carrelages/revêtements/mosaïques (technicité confirmée)».

2/ Apportez-y des améliorations

- Respectez le motif et l'orientation des galets déjà utilisés.
- Égalisez l'enfoncement du galet au niveau du sol sur toute la calade.
- Consolider la calade en comblant les joints manquants par un lit de sable.
- Supprimez un nouveau revêtement de sol apposé sur une calade, pour la mettre en valeur.
- Réaménagez la pente d'évacuation des eaux pluviales vers un caniveau central.

3/ En cas de remplacement

Inspirez-vous des calades que vous pouvez observer aux alentours de votre édifice. Veillez à ce que les calades soient identiques et traitées de la même manière sur l'ensemble du périmètre. Il est important d'utiliser la **méthode traditionnelle** de disposition des galets verticalement et sur un sol meuble (sable, terre, mortier de chaux naturelle). Les éléments sont d'abord placés et serrés les uns contre les autres, puis enfoncés au maillet jusqu'au niveau de sol. Il est nécessaire de disposer les galets décalés pour croiser les joints d'un rang à un autre. Une fine couche de sable ou de terre peut être répandue au balai sur l'ouvrage fini, puis arrosée.

BON À SAVOIR

L'ensemble des travaux susceptibles de modifier l'état des parties extérieures des immeubles sont soumis au dépôt d'une déclaration préalable auprès du service des autorisations d'urbanisme de la mairie de Toulouse qui consultera pour accord l'Architecte des Bâtiments de France.

Contact : voir au verso

Exemples de restaurations

oui



Calade en pavés

oui



Calade sur champs

oui



Différents types de pose

non



Dispositif de parking non intégré

non



Calade recouverte de béton

non



Calade cimentée

non



Bitume et béton recouvrent une calade

Plus d'informations

Service des autorisations d'urbanisme
1 place des Carmes à Toulouse
Accueil de 9h à 16h45 du lundi au vendredi.
Tél. : 05 62 27 61 61 / toulouse.fr
autorisations.urbanisme@mairie-toulouse.fr



MAIRIE DE  **TOULOUSE**
www.toulouse.fr

toulouse
métropole

Toulouse en grand !